



## Groupement forestier coopératif St-François

345 Parc Industriel, Windsor, Qc, J1S 3A7

819-845-3266

www.gfstfrancois.qc.ca

Actif des racines au sommet

# Plan d'aménagement forestier



## IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom:

Adresse: 110 Chemin Provencher  
Asbestos, QC  
J1T 3M7

Représentant autorisé:

Tél:

Bur:

Numéro de Producteur forestier: 000000014050

Ce plan  
respecte la  
norme FSC



La marque  
de la gestion  
forestière  
responsable

# Objectifs du Plan d'aménagement forestier

Le plan d'aménagement forestier est un outil de connaissance et de planification forestière destiné au propriétaire de boisé. Ce document, approuvé par un ingénieur forestier, vous permet de bien connaître votre forêt et de prendre les décisions éclairées quant à l'amélioration de la qualité et de la productivité de votre forêt dans le cadre d'un développement durable.

Le plan d'aménagement forestier est nécessaire pour obtenir votre statut de producteur forestier qui vous donne accès à l'aide financière pour la réalisation de travaux forestiers, de même qu'au programme de remboursement d'une partie de vos taxes foncières. Il est également nécessaire pour obtenir la certification environnementale FSC.

Les nombreuses recommandations qu'il contient ont été développées pour vous aider à gérer et mettre en valeur votre propriété forestière.

## 1- Localisation de la superficie à vocation forestière

Nom du propriétaire forestier :

Propriété numéro :01

Photographie aérienne : 2013

Municipalité régionale de comté (MRC): Les Sources

Code: 400

Municipalité :

Danville

Code: 40047

Unité d'évaluation	Cadastre	Rang	No. du lot	Zonage	Unité aména.	Superficie forestière (ha)	Superficie totale (ha)
9167-71-6403	(2344 ) Shipton	05	4835670	V: vert	511	30.9	55.6
						30.9	55.6

## 2-Objectifs du propriétaire

### Forestiers et environnementaux

- Améliorer l'accroissement et la productivité de la forêt.
- Protéger l'environnement forestier.
- Reboiser certaines parties de la propriété.
- Entretenir les plantations.
- Améliorer l'accès par la construction d'un chemin.
- Aménager l'érablière en vue d'une production acéricole.

### Financiers

- Rentabiliser mon investissement.
- Générer un revenu d'appoint périodique.

### Personnels

- Profiter de ma propriété pour mes loisirs et ma détente.
- Pratiquer la chasse sportive.
- Léguer un patrimoine forestier productif et en santé.
- Autre : \_\_\_\_\_

## 3-Éléments sensibles présents

- |   |               |       |
|---|---------------|-------|
| <input type="checkbox"/> Peuplements sensibles aux insectes ou aux maladies.                          | Peuplement(s) | _____ |
| <input type="checkbox"/> Peuplements sensibles au chablis.  |               | _____ |
| <input type="checkbox"/> Peuplements à forte pente.   |               | _____ |
| <input checked="" type="checkbox"/> Présence d'un cours d'eau ou d'un lac.                            |               | 12    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Milieu humide (marais, étang marécage, tourbière, prairie humide) |               | 1-4   |
| <input type="checkbox"/> Ravage de cerfs de Virginie.   |               | _____ |
| <input type="checkbox"/> Habitats fauniques reconnus  |               | _____ |
| <input type="checkbox"/> Espèces floristiques ou fauniques à statut précaire.                         |               | nd.   |
| Autre : _____   |               |       |



## 4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
001	<b>Sapinière à peuplier</b>	3,5 ha	Sapin	Tremble	Érable rouge
	Densité* : A	Hauteur (m): 15 /	Âge: 30/ 6	Bouleau jaune	Cèdre

On dénote la présence d'affleurements rocheux par endroit sur le terrain.  
L'étage supérieur du peuplement est en général constitué de peuplier à récolter totalement.  
Le sous-étage est formé de jeunes résineux où réside le futur du peuplement.  
Le secteur le plus au Nord renferme une bonne proportion de sapins matures.

*Traitement suggéré :*

Le traitement approprié est d'enlever l'étage supérieur de ce peuplement pour dégager les tiges d'avenir.

001	<b>Aulnaie</b>	2.3 ha	Aulne rugueux		
	Densité* :	Hauteur (m): /	Âge:		
	Bande riveraine				

*Traitement suggéré :*

003	<b>Mélangé en régénération</b>	2.3 ha	Sapin	Bouleau gris	Tremble
	Densité* :	Hauteur (m): /	Âge:	Érable rouge	Orme d'Amérique

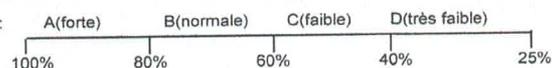
Le secteur Nord est plus humide; on retrouve quelques tiges de diamètres commerciales.  
Quelques îlots ne sont pas régénérés.  
La faisabilité de l'intervention devra toutefois être vérifiée par notre équipe technique pour mieux valider le traitement à y effectuer.

*Traitement suggéré :*

**ENTRETIEN DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE**

Le traitement consiste à dégager les tiges résineuses de qualité en éliminant la compétition indésirable. Ce traitement vise à redonner à chaque tige un apport suffisant de lumière, de minéraux et d'eau contenue dans le sol. Ce traitement s'applique dans le cas d'une régénération naturelle ayant moins de 1,5 mètre de hauteur et opprimée par des essences indésirables.

\*Classes de densité du couvert forestier:



## 4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
004	<b>Aulnaie</b> Densité* : Hauteur (m): / Âge:	3.2 ha	Aulne rugueux Cèdre	Tremble	Sapin

Le site est généralement humide.

Le peuplement n'est pas homogène; on retrouve quelques îlots de bois matures au travers de l'aulnaie; quelques secteurs renferment des feuillus humides (frêne, orme) alors que d'autres sont en feuillus en régénération de trembles.

Traitement suggéré :

005	<b>Résineux avec érable rouge</b> Densité* : B Hauteur (m): 9 / Âge: 020 /	12.4 ha	Sapin Tremble	Érable rouge	Cèdre
-----	---	---------	------------------	--------------	-------

Le peuplement a déjà subi une coupe partielle. Ce peuplement est très bien régénéré en résineux de qualité.

La densité des tiges est très irrégulière dans ce peuplement.

Quelques secteurs sont plus humides et renferment moins de feuillus.

Présence de quelques sapins et trembles matures très éparses à récolter; faible volume à récupérer.

L'étage supérieur du peuplement n'a pas atteint la maturité en général; la coupe n'est donc pas urgente à effectuer

Traitement suggéré :

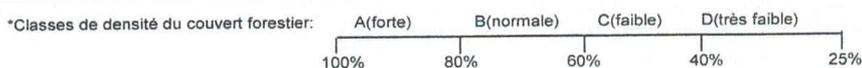
006	<b>Mélangé en régénération</b> Densité* : Hauteur (m): / Âge:	2.2 ha	Tremble Nerprun	Sapin Saule	Bouleau gris
-----	--	--------	--------------------	----------------	--------------

L'origine de ce peuplement est une coupe totale.

Le site est généralement humide, à l'exception de quelques butons sec avec des tiges de diamètre commercial.

Quelques secteurs seraient à remettre en production mais compte tenu de la faible superficie et de l'humidité du site, il n'est pas conseillé d'investir dans ce type de site.

Traitement suggéré :



## 4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales	
007	<b>Mélangé en régénération</b> Densité* : Hauteur (m): / Âge:	0.7 ha Tremble	Bouleau gris	Sapin

L'origine de ce peuplement est une coupe totale.

La faisabilité de l'intervention devra toutefois être vérifiée par notre équipe technique pour mieux valider le traitement à y effectuer.

*Traitement suggéré :*

### ENTRETIEN DE LE RÉGÉNÉRATION NATURELLE

Le traitement consiste à dégager les tiges résineuses de qualité en éliminant la compétition indésirable. Ce traitement vise à redonner à chaque tige un apport suffisant de lumière, de minéraux et d'eau contenue dans le sol. Ce traitement s'applique dans le cas d'une régénération naturelle ayant moins de 1,5 mètre de hauteur et opprimée par des essences indésirables.

008	<b>Cèdrière à sapin</b> Densité* : B Hauteur (m): 17 / Âge: 60	1.3 ha Cèdre Érable rouge	Sapin Bouleau jaune	Tremble
-----	---	------------------------------	------------------------	---------

Le peuplement a déjà subi une coupe partielle en bordure de la prairie; régénération résineuse dans ce secteur.

Le peuplement n'est pas homogène; les secteurs Sud et Est sont humides et il y a présence de sapins matures dans ces secteurs.

Le secteur Ouest est une peupleraie à sapin sur buton sec mais entouré de zones très humides.

Le tremble est à récolter mais très difficile d'accès par contre.

*Traitement suggéré :*

### COUPE D'AMÉLIORATION

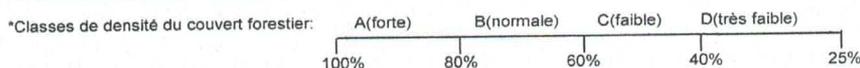
Cette coupe a pour but de récolter les arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité, afin d'améliorer la qualité du peuplement. Ce traitement prépare progressivement cette forêt à des interventions de jardinage dans le futur. L'intensité de la récolte se situe entre 20 et 40% du volume.

Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.

009	<b>Plantation d'épinette blanche</b> Densité* : Hauteur (m): / Âge:	0.9 ha Épinette blanche		
-----	--	-------------------------	--	--

Des travaux de reboisement ont été réalisés en 2006 pour régénérer ce site. L'origine est la remise en production d'une superficie improductive et l'objectif de la plantation est la production de matière ligneuse.

*Traitement suggéré :*



## 4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales
010	Agricole Densité* : Hauteur (m): / Âge:	23.0 ha	

Traitement suggéré :

010	Bâtiments Densité* : Hauteur (m): / Âge:	1.7 ha	
-----	---	--------	--

Traitement suggéré :

012	Plantation d'épinette blanche Densité* : Hauteur (m): / Âge:	2.2 ha	Épinette blanche	Épinette noire
-----	---	--------	------------------	----------------

Des travaux de reboisement ont été réalisés e 2013 pour régénérer ce site. L'origine est la remise en production d'une superficie improductive et l'objectif de la plantation est la production de matière ligneuse.

Traitement suggéré :

\*Classes de densité du couvert forestier:

A(forte)	B(normale)	C(faible)	D(très faible)
100%	80%	60%	40%
			25%



## 5- Liste des traitements forestiers suggérés

No.peup	Type de peuplement	Traitement	Année suggérée	Superf.	Priorité*
001	Sapinière à peuplier	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2017	3.0	1
003	Mélangé en régénération	Dégagement de la régénération naturelle	2017	1.0	1
007	Mélangé en régénération	Dégagement de la régénération naturelle	2017	0.5	1
008	Cèdrière à sapin	Serv. tech. : Mobili. bois. méc. (1 à 4 ha)	2017	1.0	1

PLANTATIONS : Toutes les plantations de cette propriété ont pour provenance le boisement et pour objectif la production de matière ligneuse

\*Priorité: 1. Court terme: prêt à faire    2. Moyen terme: à réaliser dans 3 à 5 ans    3. Long terme: à revoir dans 5 à 10 ans

La superficie indiquée est une estimation de la superficie traitable du peuplement. Celle-ci peut différer de la superficie totale indiquée à la section précédente.

**Note : - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de traitements**



## 6- Autres éléments importants à prendre en considération

- **Validation des traitements** : Certains traitements suggérés dans ce plan peuvent bénéficier d'une aide financière. Avant de débiter vos travaux, contactez l'équipe du Groupement forestier pour valider l'admissibilité à une aide financière et préparer les documents nécessaires à son obtention.
- **Réglementation municipale** : Certains traitements suggérés sont assujettis à la réglementation municipale ou provinciale (ex: coupe de bois). Veuillez contacter votre municipalité et les ministères concernés pour vérifier la réglementation en vigueur et vous assurer d'obtenir les permis nécessaires. Concernant les travaux de construction de chemin, il est important de respecter un plan et devis approuvé par un ingénieur forestier. Ces travaux ont un impact important sur la qualité de l'eau et doivent être planifiés avec soin.
- **Réglementation gouvernementale** : Certaines espèces fauniques et floristiques désignées, de même que les milieux humides et les habitats fauniques désignés, sont assujettis à des lois ou des règlements provinciaux ou fédéraux. N'hésitez pas à contacter les Ministères concernés si vous avez des doutes ou des interrogations.
- **Contingent de mise en marché** : Avant d'entreprendre des travaux de coupe de bois, vous devez vous assurer auprès du Groupement forestier (si vous êtes membre du Groupement) ou auprès du Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie (si vous n'êtes pas membre du Groupement) de la disponibilité d'un contingent et d'un marché adéquat pour vendre votre bois.
- **Visite conseil** : Vous pouvez également rencontrer un professionnel du Groupement sur votre propriété pour répondre à vos questions concernant l'aménagement forestier de votre propriété. Un frais minimum s'applique.

## 7- Acceptation et signature

Les traitements recommandés dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettront de mettre en valeur sa forêt et sa propriété. La décision de réaliser ces traitements demeure toutefois le privilège du propriétaire forestier.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

\_\_\_\_\_  
Signature du propriétaire forestier  
ou de son représentant

\_\_\_\_\_  
Date

### Attestation de l'ingénieur forestier

Ce plan d'aménagement forestier appartenant à \_\_\_\_\_  
est valide pour une période de 10 ans à compter de la date de signature de l'ingénieur forestier.

J'ai vérifié et je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et aux pratiques sylvicoles reconnues.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'ingénieur forestier  
Marc Beaubien ing.f. Permis no: 85-036

\_\_\_\_\_  
Date

### Plan d'aménagement préparé par

\_\_\_\_\_  
technicien forestier

\_\_\_\_\_  
Date



Coupon retour pour l'acquéreur de cette propriété forestière qui souhaite obtenir son statut de producteur forestier pour la propriété suivante (à joindre à votre demande de statut) :

Municipalité	Cadastre	Rang	Lot	Zonage
Danville	Shipton	05	4835670,	V: vert

Numéro de statut de producteur du vendeur: 00000014050

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'acquéreur ou du représentant autorisé

\_\_\_\_\_  
Date

## Annexe 1

### Principes et critères de gestion forestière FSC

La forêt est un écosystème naturel qui possède une valeur économique, écologique et sociale importante. Chaque génération l'utilise pour ses propres besoins et doit s'assurer de la préserver en bon état pour le bénéfice des générations à venir.

La certification forestière FSC est un processus d'encadrement dans lequel les propriétaires s'engagent volontairement à aménager leur forêt selon des principes d'aménagement responsable. Pour s'y conformer, les propriétaires forestiers doivent respecter certains principes de base :

- respecter et mettre en application un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur forestier;
- respecter les saines pratiques d'intervention reconnues pour la forêt privée au Québec;
- respecter les Lois et règlements en vigueur;
- préserver la biodiversité, les ressources hydrologiques, les sols, les paysages et les écosystèmes uniques et fragiles et préserver les caractéristiques naturelles de la forêt;
- identifier clairement les limites de sa propriété à proximité des opérations forestières pouvant y avoir lieu;
- pratiquer une activité forestière visant le maintien et l'amélioration du bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des collectivités locales;
- développer et encourager une utilisation multiple des produits et services de la forêt;
- avoir recours à des entrepreneurs forestiers qualifiés, comme le Groupement forestier coopératif St-François, pour l'exécution des travaux d'aménagement forestiers soustraits;
- déclarer toute épidémie d'insectes ou de maladies aux autorités compétentes;
- utiliser, lorsque nécessaire, les pesticides de façon adéquate et disposer de ceux-ci ainsi que des autres matières dangereuses et résiduelles d'une manière sécuritaire pour l'environnement;
- suivre la procédure d'intervention d'urgence en cas d'urgence médicale ou environnementale (déversement ou incendie);
- garder un registre des travaux sylvicoles réalisés;
- limiter l'utilisation du reboisement de façon à favoriser, le plus possible, l'aménagement des forêts naturelles;
- déclarer aux autorités compétentes toute activité illicite portée à sa connaissance ayant lieu sur sa propriété;
- déclarer toute conversion du sol à des fins autres que forestière et aviser de toute modification de la superficie sujette à la certification.

### Adresses utiles

**Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie**, 819 875-1007, ([www.agenceestrie.qc.ca](http://www.agenceestrie.qc.ca))

**Cultur'Innov**, (reboisement de plantes médicinales) 819-340-1836, ([www.culturinnov.qc.ca](http://www.culturinnov.qc.ca))

**Financement agricole Canada**, 819 564-5512 , ([www.fcc-fac.ca/fr/](http://www.fcc-fac.ca/fr/))

**Forest stewardship council Canada (FSC)**, 1 877 571-1133, ([www.fsccanada.org/francais.htm](http://www.fsccanada.org/francais.htm))

**La financière agricole du Québec**, 819 820-3323, ([www.fadq.qc.ca/index.php?id=31](http://www.fadq.qc.ca/index.php?id=31))

**Ministère développement durable et environnement**, 1-800 561-1616, (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>)

**Ministère des forêts de la faune et des Parcs**, 819 820-3190, (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privees/index.jsp>)

**Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec**, 819 346-8905,

**Fédération des producteurs forestiers du Québec**, <http://www.foretprivee.ca>.



## Annexe 2 - Données techniques et forestières

2459 i Resp:	000000014050 Tél: (819)879-5420	Propriété no.01 Shipton Rang:05 Premier lot:4835670	Photo 2013
-----------------	------------------------------------	---	---------------

No. peup.	Appellation	Densité Hauteur Age	Essences principales	Superf. approx. ha	Surface terrière m2/ha	Régénération			Traitements	Année	Quant	Prio.
						Stocking	% feuill	% résin				
001	SPe	A 15 19 30/ 60	SAB/PET/ERR/B OJ/THO/	3.5	29	%	%	%	ST09-4	2017	3.0	1
002	Aulnaie		AUR/ / / / /	2.3	0	%	%	%				
003	Mr		SAB/BOG/PET/E RR/ORO/	2.3	0	%	%	%	DEGM	2017	1.0	1
004	Aulnaie		AUR/PET/SAB/ THO/ /	3.2	0	%	%	%				
005	REo	B 9 15 020 / 0	SAB/ERR/THO/ PET/ /	12.4	16	%	%	%				
006	Mr		PET/SAB/BOG/ NER/SAU/	2.2	0	%	%	%				
007	Mr		PET/BOG/SAB/ / /	0.7	0	%	%	%	DEGM	2017	0.5	1
008	CS	B 17 60	THO/SAB/PET/ ERR/BOJ/	1.3	34	%	%	%	ST09-4	2017	1.0	1
009	EpB		EPB/ / / / /	0.9	0	%	%	%				
010	A		/ / / / /	2.3	0	%	%	%				
011	Bâtisse		/ / / / /	1.7	0	%	%	%				
012	EpB		EPB/EPN/ / / /	2.2	0	%	%	%				

Source: Photographie aérienne et inventaire forestier au prisme







05511G1170133

**1 - IDENTIFICATION**

Numéro de producteur: 000000014050  
 Adresse: 110 Chemin Provencher  
 Tél.travail:                      Tél.rés.:                     

Nom, prénom:                      ]  
 Asbestos, QC  
 Représentant:                     

Code postal: J1T 3M7  
 Tél.:                     

**3 - PARCELLE**

No. 005  
 Sup. ou long.: 1

**2 - LOCALISATION**

Région écologique: 2c-T                      Tenure: 200  
 Municipalité code: 40047                      Nom: Danville  
 Cadastre code: 2344                      Nom: Shipton  
 Lot no: 4835670

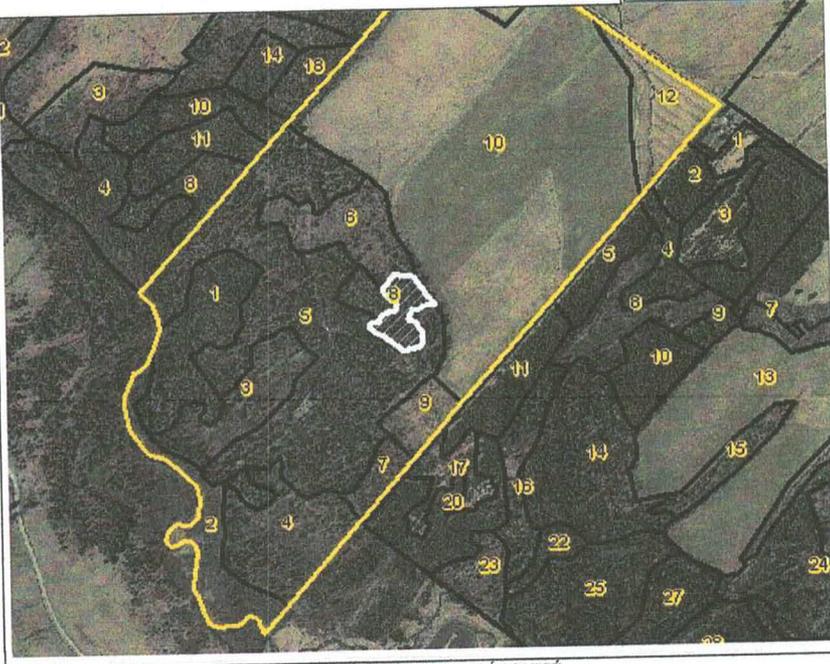
Code unité d'évaluation: 9167-71-6403  
 Rang code: 05                      Nom:  
 No du PAF:                      Prop no: 01

**4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTE**

Photo (1): 2013  
 Photo (2):  
 Échelle: 1/10000  
 Feuillet: 21E12NO

**5 - DONNÉES FORESTIÈRES**

Nom du peuplement: CS  
 Autre que peuplement:  
 Densité: B  
 Âge: 60  
 Coefficient de distribution tota l:  
 Couverture de broussaille:  
 Période recommandée:  
 Taux mortalité ou % tiges affectées:  
 Hauteur de la régénération (m):  
 Hauteur de la plantation (m,cm): 1519  
 Hauteur de la broussaille (cm):  
 Tiges ou microsites opprimées (%):  
 Drainage: 3: modéré  
 Relief: 3-Bas versant  
 Texture:  
 Profondeur: 3: 31 - 90 cm  
 Produit à utiliser:  
 Structure résiduelle (O/N):



**6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES**

Ess.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m <sup>3</sup> s./ha	S.T. m <sup>2</sup> /ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
THO			328	25	97	16	15	6.2
SAB			358	20	68.9	11	3	72.7
PET			22	36	22.5	3	0	100
BOJ			12	32	7.8	1	1	0
EPR			39	18	6.4	1	1	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>757</b>	<b>23</b>	<b>202.6</b>	<b>32</b>	<b>20</b>	<b>37.5</b>

**7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ**

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
<b>Total:</b>				

**8 - TRAITEMENTS**

Code	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
8920	Serv. tech.: Mobili. bois. méc.	1.000	253.00	0.00	253.00	0.00	253.00
<b>Total</b>					<b>253.00</b>	<b>0.00</b>	<b>253.00</b>

**9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES**

La coupe d'amélioration a pour but de récolter les arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité, afin d'améliorer la qualité du peuplement. Ce traitement prépare progressivement cette forêt à des interventions de jardinage dans le futur. L'intensité de la récolte se situe entre 20 et 40% du volume.  
 Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.

Montant total de l'aide financière: 253.00 0.00 253.00

Présence d'éléments particuliers de biodiversité: Oui  Non

Si oui, précisez:

Site de reboisement en zone agricole: Accepté  Refusé

Signature agronome: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

**Demande de participation financière**

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de protection et de mise en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur dûment réalisées sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

Producteur forestier reconnu  
 Date: \_\_\_\_\_ Technique  Exécution

Groupement forestier St-François                      Technique  Exécution

Préparé par: Jean François Paquet                      Date: 2017-05-06

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:  
 Signature Ing. f. \_\_\_\_\_                      Date: 2017-09-06

**Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu**

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin:

**ACCEPTÉ** que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

**DECLARE** détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

**M'ENGAGE** à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

**RECONNAIS** avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";

**ACCEPTÉ** de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification;

**ACCEPTÉ** les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales.

Signé ce, \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

par: \_\_\_\_\_                      No: 05511G1170133



### Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin :

**ACCEPTÉ** que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

**DÉCLARE** détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

**M'ENGAGE** à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

**M'ENGAGE** à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée au bénéficiaire des programmes ;

**M'ENGAGE** à préserver les travaux effectués et à ne pas détruire ni permettre que soient détruits partiellement ou totalement les travaux ainsi réalisés et ce pendant une période de vingt-cinq (25) ans suivant l'octroi de l'aide financière pour les travaux liés au reboisement, notamment la préparation de terrain, ledit reboisement, l'entretien de la plantation et le regarni ou, par ailleurs, pendant une période de dix (10) ans pour les autres travaux suivant l'octroi de telle aide financière. De plus, je m'engage à ne pas faire paître les animaux de ferme dans les secteurs ayant bénéficié d'un financement par l'Agence.

**NOTE:** La période de protection des travaux d'établissement d'une plantation (préparation de terrain, mise en terre, entretien) débute au moment de la réalisation du premier travail (ex : préparation de terrain) pour se terminer 25 ans plus tard. Dans le cas d'une prescription d'un entretien de plantation (dégagement ou regarni), si ladite plantation a été prescrite avec un engagement de cinq (5) ans, la période de protection de l'entretien est de cinq (5) ans.

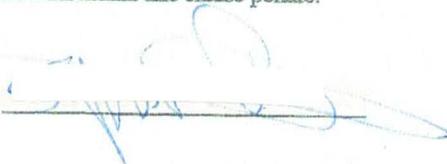
**RECONNAIS** avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente " Demande de participation financière " ;

**ACCEPTÉ** de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification ;

**M'ENGAGE** dans l'éventualité de l'aliénation, par vente ou autre mode de transfert de propriété, quant à la superficie visée par les travaux décrits ci-dessus, à informer l'acquéreur des obligations stipulées au présent document, à obtenir son consentement écrit de les respecter et à transmettre à l'Agence dans les dix (10) jours suivant telle aliénation copie conforme de cet engagement de l'acquéreur ;

#### CLAUSE PÉNALE

Dans l'éventualité du non-respect de ce qui est stipulé ci-avant, à savoir, advenant la destruction totale ou partielle des travaux ainsi réalisés avant l'expiration de la date de vingt-cinq (25) ans ou de dix (10) ans selon le cas ou advenant que les informations que j'ai fournies dans le cadre de l'obtention de cette aide se révèlent inexactes ou advenant l'omission de transmettre à l'Agence l'engagement écrit de l'acquéreur, je m'engage et reconnais devoir payer sur demande à l'Agence par anticipation des dommages et intérêts équivalents au montant de l'aide financière en proportion et correspondant à la superficie détruite qui m'aura été versée pour la réalisation des travaux de mise en valeur de la superficie foncière visée par ces travaux, la présente constituant une clause pénale.

Signé ce, 8 février 2019 à Asbestos par : 



**PRESCRIPTION SYLVICOLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Agence de mise en valeur la forêt privée de l'Estrie

**Groupement forestier coopératif St-François**

<b>1 - IDENTIFICATION</b>			<b>05511G1170108</b>
Numéro de producteur: <b>000000014050</b> Adresse: <b>110 Chemin Provencher</b> Tél.travail:                      Tél. rés:			<b>3 - PARCELLE</b> No. <b>004</b> Sup. ou long.: <b>3</b>
Nom, prénom: <b>Asbestos, QC</b> Représentant:                      Code postal: <b>J1T 3M7</b> Tél.: <b>(819)345-5420</b>			

<b>2 - LOCALISATION</b>			<b>4-PHOTO AÉRIENNE ET CARTÉ</b>
Région écologique: <b>2c-T</b> Tenure: <b>200</b> Code unité d'évaluation: <b>9167-71-6493</b> Municipalité code: <b>40047</b> Nom: <b>Danville</b> Cadastre code: <b>2344</b> Nom: <b>Shipton</b> Lot no: <b>4835670</b> Rang code: <b>05</b> Nom: No du PAF:                      Prop no: <b>01</b>			Photo (1): <b>2013</b> Photo (2): Échelle: <b>1/10000</b> Feuillet: <b>21E12NO</b>

**5 - DONNÉES FORESTIÈRES**

Nom du peuplement: **SPe**  
 Autre que peuplement:  
 Densité: **A**  
 Âge: **3060**  
 Coefficient de distribution tota l:  
 Couverture de broussaille:  
 Période recommandée:  
 Taux mortalité ou % tiges affaiblies:  
 Hauteur de la régénération (m):  
 Hauteur de la plantation (m,cm): **1319**  
 Hauteur de la broussaille (cm):  
 Tiges ou microsites opprimés (%):  
 Drainage: **2: bon**  
 Relief: **4-Moyen versant**  
 Texture:  
 Profondeur: **3: 31 - 90 cm**  
 Produit à utiliser:  
 Cime verte (%):  
 Tiges de qualité (%):  
 Nb de tiges de qualité (ha):  
 Structure résiduelle (O/N):



**6 - VOLUMES ET SURFACES TERRIÈRES**

Esp.	Tiges non marchandes		Tiges marchandes		Volume m <sup>3</sup> s/ha	S.T. m <sup>2</sup> /ha	S.T. résiduelle	% à enlever
	Nb./ha	Prévu/ha	Nb./ha	diamètre				
SAB			677	17	92.9	14.7	5.2	64.63
PET			181	23	60.3	7.3	0	100
ERR			166	18	24.5	4	3.8	5
BOJ			58	17	8.2	1.3	1.2	7.89
THO			111	79	11.7	2	2	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1193</b>	<b>24</b>	<b>197.6</b>	<b>29.3</b>	<b>12.2</b>	<b>58.4</b>

**7 - REBOISEMENT PRÉCONISÉ**

Essence	Quantité	Type	Densité	Espacement
Total:                      Objectif:				

**8 - TRAITEMENTS**

Code	Nom du traitement	Unité	Taux Tech.	Taux Exec.	Total (\$) Tech.	Total (\$) Exec.	Total
8920	Serv. tech. : Mobil. bois, méc. (	3.200	255.00	0.00	841.50	0.00	841.50
Total					841.50	0.00	841.50

**9-DESCRIPTION DE L'INTERVENTION ET AUTRES DONNÉES**

Coupe avec protection des petites tiges marchandes.  
 Ce traitement consiste à conserver les petites tiges marchandes résineuses généralement inférieur à 16 cm de diamètre. Afin de conserver ou de donner une structure irrégulière au peuplement, toutes les tiges de bois francs seront conservées.  
 Le secteur le plus au sud sera coupé totalement vu la composition du peuplement (Sapins et trembles matures).

Montant total de l'aide financière: **841.50**      0.00      **841.50**

Présence d'éléments particuliers de biodiversité:      Oui  Non

Si oui, précisez: \_\_\_\_\_

Site de reboisement en zone agricole      Accepté  Refusé

Signature agronome \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

**Demande de participation financière**

Nous, Conseiller forestier accrédité et Producteur forestier reconnu, demandons à l'Agence une participation financière aux fins de la réalisation des activités de promotion et de suivi en valeur décrites aux présentes. En tant que demandeurs de la participation financière de l'Agence, nous reconnaissons que celle-ci peut être versée dans la mesure des activités de protection et de mise en valeur d'éléments réalisés sur des superficies à vocation forestière enregistrées dans les limites de l'admissibilité de ces activités à la participation financière de l'Agence. Nous reconnaissons que les biens et services acquis à même la participation financière peuvent être assujettis aux taxes à la consommation.

**Engagement et autorisation du producteur forestier reconnu**

Je, soussigné(e), personnellement ou à titre de représentant(e) dûment mandaté(e) et autorisé(e) à cette fin:

**ACCEPTÉ** que les travaux identifiés ci-dessus soient réalisés sur ma propriété dans le cadre des programmes de l'Agence;

**DÉCLARE** détenir un certificat de producteur forestier reconnu et un plan d'aménagement forestier pour les superficies visées par les travaux ci-dessus, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier;

**M'ENGAGE** à obtenir de la municipalité, le cas échéant, les autorisations et certificats nécessaires;

**RECONNAIS** avoir pris connaissance du contenu de la section adjacente "Demande de participation financière";

**ACCEPTÉ** de permettre l'accès à ma propriété aux employés et représentants de l'Agence dans le cadre des activités de vérification;

**ACCEPTÉ** les clauses inscrites à l'endos de la prescription sylvicole en y apposant mes initiales.

Signé ce 8 Février 2019 à Asbestos

Producteur forestier reconnu  
 Date: \_\_\_\_\_ Technique  Exécution

Groupement forestier St-François      Technique  Exécution

Jean François Paquet      Date: 2017-05-16

Réalisé sous la responsabilité et la supervision personnelle de:  
Jean François Paquet      Date: \_\_\_\_\_

Signature Ing. f. \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

par \_\_\_\_\_      No: **05511G1170108**